



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des bâtiments

DEC2023-19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 14 FEV. 2023

et publication ou notification le : 15 FEV. 2023

DECISION DU MAIRE

Objet : Sollicitation de subvention pour la construction du deuxième groupe scolaire de la ZAC des GROUES à Nanterre

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant le projet de la construction du deuxième groupe scolaire de la ZAC des GROUES à Nanterre,

Considérant qu'il convient de rechercher des financements extérieurs pour le programme d'investissement susmentionné,

Considérant les différents dispositifs d'aides des organismes de financement,

DECIDE

Article 1 : De solliciter tout organisme de financement, afin de trouver les aides en investissements nécessaires au projet de la construction du deuxième groupe scolaire de la ZAC des GROUES à Nanterre,

Article 2 : D'inscrire les crédits afférents en recettes de la section d'investissement du budget principal de la Ville de Nanterre.

Nanterre, le 14 FEV. 2023

Patrick Jarry



Maire de Nanterre